

PETR Cœur des Hauts de France
Département de la Somme

**COMPTE RENDU
COMITE SYNDICAL**

Séance du : 22 juin 2022

Date de convocation : 07 juin 2022

Nombre de délégués syndicaux en exercice : 24

Nombre de délégués syndicaux présents avec voix : 16 + 3 pouvoirs

Nombre de délégués syndicaux absents : 8

Nombre de votants : 16 + 3 pouvoirs

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux juin à dix-huit heures, le Comité Syndical du PETR Cœur des Hauts de France, légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux du PETR, 7 rue des chanoines à Péronne sous la présidence de Philippe CHEVAL,

Membres présents avec voix délibératives :

- . **CC de Haute Somme** : Jean-Marie Blondelle (+ pouvoir de Jean-Dominique Payen), Florence Choquet, Maryse Fagot, Eric François (+ pouvoir de Jacques Vanoye), Fabrice Tricotet, Philippe Ponchon (représentant Gautier Maes)
- . **CC de l'Est de la Somme** : Eric Legrand, José Rioja, André Salomé, Jean-Marc Wissocq
- . **CC Terre de Picardie** : Gérard Caron, Philippe Cheval, Bruno Etevé (+ pouvoir d'Alain Cauchois), Annick Maréchal, Georgette Siascia, Dany Domont (représentant Magali Crappier).

Titulaires absents excusés : Thérèse Dheygers, Gautier Maes (représenté par Philippe Ponchon), Jean-Dominique Payen (représenté par Jean-Marie Blondelle), Jacques Vanoye (représenté par Eric François), Frédéric Demule, Françoise Ragueneau, Alain Cauchois (représenté par Bruno Etevé), Magali Crappier (représentée par Dany Domont).

Etaient également présents sans voix délibérative : Jean-Michel Martin, Nadège Latapie Copé

Secrétaire de séance : Jean-Marie Blondelle

Ordre du jour :

Administration générale :

- Comptes de gestion 2021 (Budget principal, Budgets annexes ADS, Promotion du tourisme, FISAC) ;
- Comptes administratifs 2021 (Budget principal, Budgets annexes ADS, Promotion du tourisme, FISAC) ;

- Affectation de résultat (Budget principal, Budgets annexes ADS, Promotion du tourisme, FISAC)
- Budgets supplémentaires 2022 (Budget principal, Budgets annexes ADS, Promotion du tourisme, FISAC) ;
- Création d'une Autorisation de Programme : étude relative à la création du Centre d'Interprétation à l'Architecture et au Patrimoine ;
- Création d'une Autorisation de Programme : étude relative à la mise en œuvre opérationnelle du Plan de Paysage notamment en lien avec le canal Seine-Nord Europe ;
- Adhésion au service « Missions temporaires » du Centre de Gestion de la Somme ;
- Ouverture d'un poste rédacteur principal 2ème classe ;
- Ouverture d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine principal 2ème classe et fermeture du poste d'assistant de conservation du patrimoine ;
- Embauche d'un agent en CDD pour accroissement temporaire d'activité ;
- Demande subvention FEADER : animation fonctionnement GAL 2023 / 2024 ;

Aménagement du territoire :

- Demande subvention FEADER : communication et sensibilisation autour de la préservation de la biodiversité et la gestion des ressources naturelles ;

Culture :

- Contrat culturel du territoire 2022/2024 (Etat, Education Nationale, Département, PETR) ;
- Soutien du PETR à la candidature d'Amiens métropole au label Capitale Européenne de la culture ;

Questions diverses

Le quorum est atteint, la séance peut débuter.

Jean-Marie Blondelle est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Les membres du comité syndical ont été destinataires du procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 27 avril 2022. Aucune remarque n'est aujourd'hui formulée quant à son contenu.

- ✓ Le procès-verbal est validé à l'unanimité des membres présents.

1-2-3-4 : Comptes de gestion 2021 (Budget principal et budgets annexes)

Budget principal :

-Section d'investissement :

- . Résultat N-1 reporté : + **125 907,58 €**
- . Dépenses 2021 : 48 405,10 €
- . Recettes 2021 : 97 707,23 €
- . Résultat de l'exercice : + 49 302,13 €
- . Résultat cumulé : + **175 209,71 €**

-Section de fonctionnement :

- . Résultat N-1 reporté : + **153 585,25 €**
- . Part affectée à l'investissement en n-1 : 0,00 €
- . Dépenses 2021 : 850 353,51 €
- . Recettes 2021 : 766 928,64 €
- . Résultat de l'exercice : - 83 424,87 €
- . Résultat cumulé : + **70 160,38 €**

Soit un résultat global cumulé sur le total de sections de **245 370,09 €**

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité

- APPROUVE le compte de gestion budget principal du trésorier pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par le Président du PETR, identique au compte administratif, n'appelle ni observation ni réserve.

Budget annexe ADS :

-Section d'investissement :

- . Résultat N-1 reporté : + **9 497,51 €**
- . Dépenses 2021 : 1 141,30 €
- . Recettes 2021 : 598,26 €
- . Résultat de l'exercice : - 543,04 €
- . Résultat cumulé : + **8 954,47 €**

-Section de fonctionnement :

- . Résultat N-1 reporté : + **67 396,17 €**
- . Part affectée à l'investissement en n-1 : 0,00 €
- . Dépenses 2021 : 117 877,22 €
- . Recettes 2021 : 138 223,63 €
- . Résultat de l'exercice : + 20 346,41 €
- . Résultat cumulé : + **87 742,58 €**

Soit un résultat global cumulé sur le total de sections de **96 697,05 €**

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité

- APPROUVE le compte de gestion budget annexe ADS du trésorier pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par le Président du PETR, identique au compte administratif, n'appelle ni observation ni réserve.

Budget annexe Promotion du tourisme :

-Section d'investissement :

- . Résultat N-1 reporté : **0,00 €**
- . Dépenses 2021 : 0,00 €
- . Recettes 2021 : 0,00 €
- . Résultat de l'exercice : 0,00 €
- . Résultat cumulé : **0,00 €**

-Section de fonctionnement :

- . Résultat N-1 reporté : **+ 7 261,00 €**
- . Part affectée à l'investissement en n-1 : 0,00 €
- . Dépenses 2021 : 328 739,96 €
- . Recettes 2021 : 357 416,55 €
- . Résultat de l'exercice : **+ 28 676,59 €**
- . Résultat cumulé : **+ 35 937,59 €**

Soit un résultat global cumulé sur le total de sections de **35 937,59 €**

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité

- APPROUVE le compte de gestion budget annexe Promotion du tourisme du trésorier pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par le Président du PETR, identique au compte administratif, n'appelle ni observation ni réserve.

Budget annexe FISAC :

-Section d'investissement :

- . Résultat N-1 reporté : **+ 51 402,40 €**
- . Dépenses 2021 : 0,00 €
- . Recettes 2021 : 254,00 €
- . Résultat de l'exercice : **+ 254,00 €**
- . Résultat cumulé : **+ 51 656,40 €**

-Section de fonctionnement :

- . Résultat N-1 reporté : **+ 8 564,21 €**
- . Part affectée à l'investissement en n-1 : 0,00 €

PETR Cœur des Hauts de France
Département de la Somme

- . Dépenses 2021 : 34 139,14 €
- . Recettes 2021 : 30 184,00 €
- . Résultat de l'exercice : - 3 955,14 €
- . Résultat cumulé : + 4 609,07 €

Soit un résultat global cumulé sur le total de sections de **56 265,47 €**

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité

- APPROUVE le compte de gestion budget annexe FISAC du trésorier pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par le Président du PETR, identique au compte administratif, n'appelle ni observation ni réserve.

5-6-7-8 Comptes administratifs (Budget principal et budgets annexes)

Monsieur Philippe PONCHON est élu à l'unanimité pour présider la séance lors de l'adoption des comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes.

Budget principal :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	48 405.10 €	850 353.51 €
RECETTES	97 707.23 €	766 928.64 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	49 302.13 €	-83 424.87 €
Solde annuel des 2 sections	. 34 122.74	
Reports exercice n-1	125 907.58 €	153 585.25 €
Solde cumulé	175 209.71 €	70 160.38 €
Solde cumulé des 2 sections	245 370.09 €	

Pas de restes à réaliser à la section d'investissement au 31/12/2021.

A l'issue de la présentation par le Président du PETR Cœur des Hauts de France et considérant que le Président Philippe CHEVAL s'est retiré pour laisser la présidence à Philippe PONCHON, le Comité Syndical, à l'unanimité, vote le compte administratif du budget principal de l'exercice 2021.

Budget annexe ADS :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	1 141.30 €	117 877.22 €
RECETTES	598 26 €	138 223.63 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	. 543.04 €	20 346.41 €
Solde annuel des 2 sections	19 803.37 €	
Reports exercice n-1	9 497.51 €	67 396.17 €
Solde cumulé	8 954.47 €	87 742.58 €
Solde cumulé des 2 sections	96 697.05 €	

Pas de restes à réaliser à la section d'investissement au 31/12/2021.

PETR Cœur des Hauts de France
Département de la Somme

A l'issue de la présentation par le Président du PETR Cœur des Hauts de France et considérant que le Président Philippe CHEVAL s'est retiré pour laisser la présidence à Philippe PONCHON, le Comité Syndical, à l'unanimité, vote le compte administratif du budget annexe ADS de l'exercice 2021.

Budget annexe Promotion du tourisme :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	0.00 €	328 739.96 €
RECETTES	0.00 €	357 416.55 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	.	28 676.59
Solde annuel des 2 sections	28 676.59	
Reports exercice n-1	0.00 €	7 261.00€
Solde cumulé	0.00 €	35 937.59 €
Solde cumulé des 2 sections	35 937.59 €	

Pas de restes à réaliser à la section d'investissement au 31/12/2021.

A l'issue de la présentation par le Président du PETR Cœur des Hauts de France et considérant que le Président Philippe CHEVAL s'est retiré pour laisser la présidence à Philippe PONCHON, le Comité Syndical, à l'unanimité, vote le compte administratif du budget annexe Promotion du tourisme de l'exercice 2021.

Budget annexe FISAC :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	0.00 €	34 139.14 €
RECETTES	254.00 €	30 184.00 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	254.00 €	3 955.14 €
Solde annuel des 2 sections	. 3 701.14 €	
Reports exercice n-1	51 402.40 €	8 564.21 €
Solde cumulé	51 656.40 €	4 609.07 €
Solde cumulé des 2 sections	56 265.47 €	

Pas de restes à réaliser à la section d'investissement au 31/12/2021.

A l'issue de la présentation par le Président du PETR Cœur des Hauts de France et considérant que le Président Philippe CHEVAL s'est retiré pour laisser la présidence à Philippe PONCHON, le Comité Syndical, à l'unanimité, vote le compte administratif du budget annexe FISAC de l'exercice 2021.

9-10-11-12 Affectation de résultat (Budget principal et budgets annexes)

Budget principal :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT à affecter =	70 160.38 €
---	-------------

PETR Cœur des Hauts de France
Département de la Somme

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
. Solde d'exécution cumulé d'investissement (R 001) :	175 209.71 €
. Solde des Restes à Réaliser d'investissement :	0 €
SOIT un excédent d'investissement :	175 209.71 €
SOIT un besoin en autofinancement :	0 €

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Décide de reprendre le résultat comme suit :
- . Chapitre 002 (recettes) : 70 160.38 €, excédent reporté en section de fonctionnement.
- . Chapitre 001 (recettes) : 175 209.71 € excédent reporté en section d'investissement.

Budget annexe ADS :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT à affecter =	87 742.58 €
---	-------------

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
. Solde d'exécution cumulé d'investissement (R 001) :	8 954.47 €
. Solde des Restes à Réaliser d'investissement :	0 €
SOIT un excédent d'investissement :	8 954.47 €
SOIT un besoin en autofinancement :	0 €

Le comité syndical, à l'unanimité :

- Décide de reprendre le résultat comme suit :
- . Chapitre 002 (recettes) : 87 742.58 €, excédent reporté en section de fonctionnement.
- . Chapitre 001 (recettes) : 8 954.47 €, excédent reporté en section d'investissement.

Budget annexe Promotion du tourisme :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT à affecter =	35 937.59 €
---	-------------

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
. Solde d'exécution cumulé d'investissement (R 001) :	0 €
. Solde des Restes à Réaliser d'investissement :	0 €
SOIT un excédent d'investissement :	0 €
SOIT un besoin en autofinancement :	0 €

Le comité syndical, à l'unanimité :

- Décide de reprendre le résultat comme suit :
- . Chapitre 002 (recettes) : 35 937.59 €, excédent reporté en section de fonctionnement.

Budget annexe FISAC :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT à affecter =	4 609.07 €
---	------------

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

. Solde d'exécution cumulé d'investissement (R 001) :	51 656.40 €
. Solde des Restes à Réaliser d'investissement :	0 €
SOIT un excédent d'investissement :	51 656.40 €
SOIT un besoin en autofinancement :	0 €

Le comité syndical, à l'unanimité :

- Décide de reprendre le résultat comme suit :
 - . Chapitre 002 (recettes) : 4 609.07 €, excédent reporté en section de fonctionnement.
 - . Chapitre 001 (recettes) : 51 656.40 €, excédent reporté en section d'investissement.

13-14-15-16 Budgets supplémentaires (Budget principal et budgets annexes)

Budget principal :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

En dépenses :

Chap	Article	Montant BP	Propositions	Fonction	Montant total (BP + BS) à l'article
011	617	33 500.00 €	34 980.00 €	9	68 480.00 €
022	022	0.00 €	35 180.38 €	0	35 180.38 €

En recettes :

Chap	Article	Montant BP	Propositions	Fonction	Montant total (BP + BS)
Résultat de fonctionnement reporté	002	0.00 €	70 160.38 €	01	70 160.38 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

En recettes :

Chap	Article	Montant BP	Propositions	Fonction	Montant total (BP + BS)
Résultat d'investissement reporté	001	0.00 €	175 209.71 €	01	175 209.71 €

RECAPITULATIF BS / BP

RECAPITULATIF BS / BP en fonctionnement

	Rappel BP	Vote BS	CUMUL
DEPENSES	1 210 737.00 €	70 160.88 €	1 280 897.88 €
RECETTES	1 210 737.00 €	70 160.88 €	1 280 897.88 €

RECAPITULATIF BS / BP en investissement

	Rappel BP	Vote BS	CUMUL
DEPENSES	82 014.00 €	0.00 €	82 014.00 €
RECETTES	102 336.00 €	175 209.71 €	277 545.71 €

APRES AVOIR DELIBERE, le Comité Syndical à l'unanimité :

- Valide par chapitre les modifications ci-dessus inscrites au Budget Supplémentaire 2022 du budget principal.

Budget annexe ADS :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

En dépenses :

Chapitre	Article	Montant BP	Fonction	Propositions	Montant total (BP + BS)
011	62871	18 368.00 €	01	313.20 €	18 681.20 €
011	6215	106 541.00 €	01	10 337.00 €	116 878.00 €

En recettes :

Chapitre	Article	Montant BP	Fonction	Propositions	Montant total (BP + BS)
002	002	0.00 €	9	87 742.58 €	87 742.58 €
74	74718	0.00 €	9	13 128.00 €	13 128.00 €

Résultat de fonctionnement reporté

SECTION D'INVESTISSEMENT

En recettes :

Chapitre	Article	Montant BP	Fonction	Propositions	Montant total (BP + BS)
001	001	0.00 €	01	8 954.47 €	8 954.47 €

Solde d'exécution de la section d'investissement

RECAPITULATIF BS / BP

RECAPITULATIF BS / BP en fonctionnement

	Rappel BP	Vote BS	CUMUL
DEPENSES	161 654.00 €	10 650.20 €	172 304.20 €
RECETTES	161 654.00 €	100 870.58 €	262 524.58 €

RECAPITULATIF BS / BP en investissement

	Rappel BP	Vote BS	CUMUL
DEPENSES	8 400.00 €	0.00 €	8 400.00 €
RECETTES	8 400.00 €	8 954.47 €	17 354.47 €

APRES AVOIR DELIBERE, le Comité Syndical à l'unanimité :

- Valide par chapitre les modifications ci-dessus inscrites au Budget Supplémentaire 2022 du budget annexe ADS.

Budget annexe Promotion du tourisme :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

En dépenses :

Chapitre	Article	Montant BP	Fonction	Propositions	Montant total (BP + BS)
14	7398	60 000.00 €	01	35 937.59 €	95 937.59 €

En recettes :

Résultat de
fonctionnement
reporté

Chapitre	Article	Montant BP	Fonction	Propositions	Montant total (BP + BS)
002	002	0.00 €	01	35 937.59 €	35 937.59 €

RECAPITULATIF BS / BP

RECAPITULATIF BS / BP en fonctionnement

	Rappel BP	Vote BS	CUMUL
DEPENSES	339 341.00 €	35 937.59 €	375 278.59 €
RECETTES	339 341.00 €	35 937.59 €	375 278.59 €

APRES AVOIR DELIBERE, le Comité Syndical à l'unanimité :

- Valide par chapitre les modifications ci-dessus inscrites au Budget Supplémentaire 2022 du budget annexe Promotion du tourisme.

Budget annexe FISAC :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

En recettes :

	Chapitre	Article	Montant BP	Fonction	Propositions	Montant total (BP + BS)
Résultat de fonctionnement reporté	002	002	0.00 €	01	4 609.07 €	4 609.07 €

SECTION INVESTISSEMENT

En recettes :

	Chapitre	Article	Montant BP	Fonction	Propositions	Montant total (BP + BS)
Résultat d'investissement reporté	001	002	0.00 €	01	51 656.40 €	51 656.40 €

RECAPITULATIF BS / BP

RECAPITULATIF BS / BP en fonctionnement

	Rappel BP	Vote BS	CUMUL
DEPENSES	46 728.00 €	0.00 €	46 728.00 €
RECETTES	46 728.00 €	4 609.07 €	51 337.07 €

RECAPITULATIF BS / BP

RECAPITULATIF BS / BP en investissement

	Rappel BP	Vote BS	CUMUL
DEPENSES	43 833.00 €	0.00 €	43 833.00 €
RECETTES	44 087.00 €	51 656.40 €	95 743.40 €

APRES AVOIR DELIBERE, le Comité Syndical à l'unanimité :

- Valide par chapitre les modifications ci-dessus inscrites au Budget Supplémentaire 2022 du budget annexe FISAC.

17 Création d'une Autorisation de Programme : étude relative à la création du Centre d'Interprétation à l'Architecture et au Patrimoine

La labellisation Pays d'art et d'histoire a engendré une convention avec la DRAC qui retrace les enjeux, objectifs et actions à mettre en œuvre par le PETR dans les 10 ans à venir.

Parmi celles-ci, la réalisation d'un Centre d'Interprétation à l'Architecture et au Patrimoine.

Pour ce faire, le PETR va lancer un marché pour trouver un prestataire afin de l'accompagner d'une part, dans la définition du Projet Culturel et Scientifique du CIAP et d'autre part, dans la programmation de cet outil, probablement « éclaté » en plusieurs endroits, notamment sur le site de Rosières-en-Santerre.

Cette étude s'inscrira dans le temps. Aussi, le PETR souhaite créer une autorisation de programme comme le permet l'un des principes des finances publiques afin de répartir de façon pluriannuelle les dépenses à engager.

Dénomination	Montant total de l'AP	2023	2024
Etude relative à la création d'un Centre d'Interprétation à l'Architecture et au Patrimoine	30 000 €	15 000 €	15 000 €

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Approuve l'autorisation de programme ;
- Autorise le Président à signer tout document permettant son exécution.

18 Création d'une Autorisation d'Engagement : étude relative à la mise en œuvre opérationnelle du Plan de paysage notamment en lien avec le canal Seine-Nord Europe

Le PETR a adopté en 2021 son plan de paysage qui au sein de 28 fiches actions répond à ses objectifs initiaux : valoriser et préserver les différents éléments paysagers identitaires du territoire ; préparer le territoire aux changements paysagers occasionnés par l'arrivée du canal Seine-Nord Europe ; renforcer les volets patrimoniaux et environnementaux des Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux.

Il s'agit désormais de faire vivre ces documents et d'aller plus loin, notamment dans l'accompagnement des élus des communes traversées par le futur canal.

Pour ce faire, le PETR lance une étude qui s'inscrira dans le temps. Aussi, le PETR souhaite créer une autorisation de programme comme le permet l'un des principes des finances publiques afin de répartir de façon pluriannuelle les dépenses à engager.

Dénomination	Montant de l'AP	2023	2024	2025	2026	2027
Etude relative à la mise en œuvre opérationnelle du plan de paysage en lien avec le CSNE	100 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Approuve l'autorisation d'engagement ;
- Autorise le Président à signer tout document permettant son exécution.

19 Adhésion au service « Missions temporaires » du Centre de Gestion de la Somme

Le PETR s'est trouvé confronté récemment à des arrêts d'agents sur des temps longs, ce qui peut parfois désorganiser le travail et pourrait se traduire par un service dégradé aux usagers (tout particulièrement au sein du service de l'instruction des documents d'urbanisme).

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme anime un service de « mise à disposition de personnel » créé en application de l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Ce service propose aux collectivités qui le souhaitent de rechercher puis mettre à disposition un personnel pour effectuer des remplacements d'agents titulaires momentanément absents, de les affecter à des missions temporaires (besoin saisonnier, accroissement temporaire d'activités) ou sur un poste momentanément vacant.

Le Président propose d'adhérer à ce service, facultatif, sachant que chaque demande de mission de la part du PETR fera l'objet d'une fiche de renseignement qui en précisera l'objet, la période et les éléments de rémunération puis d'un contrat de travail avec l'agent identifié et enfin d'une facturation mensuelle auprès de la collectivité. Toutes les formalités relatives au recrutement et au suivi de la mission sont assurées par le Centre de Gestion, employeur direct de l'agent affecté.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le Comité syndical décide à l'unanimité :

- d'adhérer au service « mise à disposition de personnel » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme, à compter du 22 juin 2022,
- de donner mission au Président pour solliciter ce service en fonction des besoins de fonctionnement de la collectivité,
- d'autoriser le Président à signer la convention d'adhésion d'une durée de trois ans,
- d'inscrire au budget les sommes dues au Centre de Gestion en application desdites conventions, le cas échéant.

20 Ouverture d'un poste de rédacteur principal 2^{ème} classe

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Afin de permettre à un agent d'accéder suite à sa réussite au concours au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe, il est nécessaire d'ouvrir le poste. Un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe sera supprimé après avis du comité technique.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le Comité syndical, à l'unanimité :

- AUTORISE l'ouverture d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe.

21 Ouverture d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine principal 2^{ème} classe

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Afin de permettre à un agent d'accéder suite à sa réussite au concours au grade d'assistante de conservation du patrimoine principal 2^{ème}, il est nécessaire d'ouvrir le poste. Un poste d'assistant de conservation du patrimoine sera fermé.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le comité syndical, à l'unanimité :

- AUTORISE l'ouverture d'un poste de conservateur du patrimoine principal 2^{ème} classe et la fermeture d'un poste de conservateur du patrimoine.

22 Embauche d'un agent en CDD pour accroissement temporaire d'activité

Le PETR s'est lancé dans le recensement et la qualification via un logiciel de l'ensemble des friches du territoire. Afin d'aider le chargé de mission Habitat - Urbanisme, il est nécessaire de recruter un agent contractuel sur une période de 6 semaines cet été.

Cette personne sera recrutée dans le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le comité syndical, à l'unanimité

- Décide d'autoriser le Président à recruter l'agent qui mènera à bien cette mission temporaire.

23 Demande de subvention FEADER : animation et fonctionnement 2023 / 2024

Le PETR Cœur des Hauts de France, structure porteuse du GAL, s'est engagé par convention, à mener à bien la stratégie locale de développement, à en assurer les tâches d'animation, d'évaluation, de communication, de gestion tout au long du programme LEADER et à répondre aux sollicitations de l'Autorité de gestion et de l'organisme payeur. Une ingénierie dédiée avec des moyens d'action sur ce programme sont nécessaires jusqu'à début 2024.

Aussi pour l'animation et le fonctionnement du GAL en 2023/2024 ce coût s'élève à 42 000 euros HT. Le montant FEADER sollicité est de 33 600 euros.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le comité syndical, à l'unanimité

- approuve l'opération ;
- autorise, le Président à organiser l'ingénierie nécessaire au bon fonctionnement du dispositif au sein du syndicat mixte ;
- valide le plan de financement et sa demande FEADER dans le cadre de LEADER. En cas de financement externe inférieur au prévisionnel, le reste à charge sera supporté par le PETR ;
- autorise le Président à signer tout document permettant la bonne exécution de cette opération.

24 Demande de subvention FEADER : communication et sensibilisation autour de la préservation de la biodiversité et la gestion des ressources naturelles.

En complément des nombreux outils existants sur le territoire (requalification des friches, Plans Locaux d'Urbanisme, Plan Climat Air Energie Territorial...), et fort de ses nombreuses zones naturelles (sites Natura 2000, Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique, site Ramsar), de ses communes labellisées Villes et Villages Fleuris, et de sa labellisation Pays d'art et d'histoire, le PETR Cœur des Hauts de France souhaite montrer son image dynamique pour l'amélioration du cadre de vie pour ses (futurs) habitants, et l'attractivité du territoire à travers ce nouveau projet de communication et sensibilisation autour de la préservation de la biodiversité et la gestion des ressources naturelles.

Le but du projet est :

- de sensibiliser les élus et les techniciens aux bonnes pratiques environnementales, avec un accent sur la végétalisation, la préservation de la biodiversité et la gestion des ressources naturelles ;
- d'apporter des solutions pour communiquer auprès des usagers et des touristes de passage, et créer des liens intergénérationnels entre les habitants ;
- d'assurer la promotion de ces enjeux et valeurs par le biais de la labellisation Villes et Villages Fleuris dont les critères d'attribution sont fortement liés au respect de la faune et flore, et de la gestion des ressources.

Le projet s'articule autour de 3 axes :

PETR Cœur des Hauts de France

Département de la Somme

- 3 sessions de sensibilisation à destination des élus et techniciens autour de la communication sur les pratiques naturelles, et la valorisation de la biodiversité communale ;
- Des visites-conseil sur l'aménagement paysager et le fleurissement dans 10 communes du PETR Cœur des Hauts de France ;
- L'organisation du concours local des Villes et Villages Fleuris, et des Maisons Fleuries, en étroite collaboration avec Somme Tourisme.

Le coût est évalué à 13 000 € HT (ingénierie et autres dépenses) sur 2022. L'aide financière FEADER via le LEADER GAL sollicitée est de 80 % du coût prévisionnel, soit 10 400 € HT.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Comité Syndical, décide, à l'unanimité :

- d'approuver l'opération ;
- de valider le plan de financement. En cas de financement externe inférieur au prévisionnel, le reste à charge sera supporté par le PETR ;
- d'autoriser le Président à signer tout document permettant la bonne exécution de cette opération.

25 Contrat culturel du territoire 2022/2024 (Etat, Education Nationale, Département, PETR)

Le PETR Cœur des Hauts-de-France a depuis longtemps fait du développement culturel l'un des piliers du projet de territoire en s'engageant dès 2010 dans l'élaboration d'un premier schéma de développement culturel reconnu comme projet culturel de territoire par les partenaires. Aujourd'hui, afin d'impulser une nouvelle dynamique prenant appui sur cette expérience décennale et l'identification de nouveaux besoins, le PETR a souhaité s'engager dans un deuxième schéma de développement culturel 2022 – 2032. La mise en œuvre de ce projet se fera dans un esprit de concertation avec les partenaires institutionnels, une logique de complémentarité avec les ambitions culturelles des trois EPCI et de partage avec les acteurs et habitants du territoire.

Dans cette perspective, la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France, l'académie d'Amiens, le Département de la Somme ont souhaité formaliser leur engagement dans un contrat culturel de territoire 2022-2024 par lequel ils conviennent d'être partenaires du projet culturel du PETR Cœur des Hauts-de-France sur la période 2022-2024, au regard des actions portées par ce dernier. Leur accompagnement se traduira au travers des politiques et/ou dispositifs ad-hoc et s'envisagera dans une logique de développement des synergies et de coopérations renforcées.

Rappel des principaux enjeux du futur schéma de développement culturel (ou projet culturel de territoire) 2022 - 2032 :

1. Poursuivre le développement d'une offre culturelle de qualité participant de l'attractivité et de l'habitabilité du territoire
2. Développer une politique des publics œuvrant au maillage du territoire et à la cohésion sociale
3. Favoriser l'émergence et la structuration des dynamiques culturelles locales de manière à renforcer la vitalité du territoire

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Comité Syndical, décide, à l'unanimité :

- d'approuver l'opération ;
- d'autoriser le Président à signer tout document permettant la bonne exécution de cette opération.

26 Soutien du PETR à la candidature d'Amiens métropole au label Capitale Européenne de la culture

Amiens et sa métropole ont fait acte de candidature au prestigieux label de capitale européenne de la culture 2028.

En dépassant les frontières métropolitaines pour embrasser l'ensemble des territoires de la vallée de la Somme, les élus d'Amiens métropole ont fait le choix de l'audace et de la coopération. Pari que nous autres, élus comme habitants, ne pouvons que saluer.

Portant en elle les germes du renouveau et de la résilience, cette candidature s'inscrit pleinement dans la philosophie même du PETR qui envisage la culture comme un outil d'émancipation et de reconnaissance de chaque individu et de réappropriation d'un territoire par ses habitants. Ainsi, l'obtention du label Pays d'art et d'histoire en 2021, l'application d'un programme expérimental d'éducation artistique et culturelle « Les Chemins artistiques » ou encore notre nouvel objet artistique et participatif « Panorama » en sont des témoignages forts et viendront nourrir la candidature.

La question environnementale, autre grande cause du label, est, elle aussi, un enjeu majeur que nous partageons et qui, dès aujourd'hui, traverse nos politiques publiques au travers d'outils comme le Plan de Paysage et le Plan Climat Air Energie Territorial, sans oublier l'affection qui nous lie au fleuve Somme, sujet central de notre candidature au label Pays d'art et d'histoire.

C'est pour l'ensemble de ces raisons et parce que nous sommes convaincus qu'au-delà du résultat final, cet engagement augurera de nouvelles manières d'œuvrer ensemble pour le bien des habitants de ce grand et beau territoire, que les élus du PETR Cœur des Hauts-de-France apportent un soutien sans faille à la candidature d'Amiens Métropole, capitale européenne de la culture 2028.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Comité Syndical, décide, à l'unanimité :

- De soutenir la candidature d'Amiens métropole au label ;
- D'accompagner la candidature grâce aux projets et à l'ingénierie présents sur le territoire du PETR.

Questions diverses

Le Président rappelle que la conférence des maires aura lieu mercredi 29 juin à 18h à la salle des fêtes de Villers-Carbonnel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Jean-Marie BLONDELLE
Secrétaire de séance



Philippe CHEVAL
Président



Philippe PONCHON
Président de séance /
Comptes Administratifs

